



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

## INFORMATIONS OFFICIELLES

OCTOBRE 2016

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - Site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

### Heures d'ouverture :

**lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



### Sécurité :

**Police municipale :** Route de St-Julien 11, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,  
Téléphone : 022 884 64 50

**Police cantonale :** Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13  
Téléphone : 022 427 66 00

**En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**

### Social :

**Relais social communal :** tél. 022 721 02 66

## DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 23 juin 2016, le Conseil municipal a :

- ✓ **Adopté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des affaires sociales, demandant au Conseil administratif d'établir un contrat à durée déterminée avec l'Hospice général pour la mise à disposition des appartements sis dans l'ancienne Gendarmerie pour le logement de requérants d'asile.
- ✓ **Pris**, à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour », une délibération décidant :
  1. D'approuver le projet de remplacement et d'amélioration du système de fermeture du couvert de Certoux.
  2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de CHF 188'000.- destiné à la réalisation du projet décrit sous chiffre 1.
  3. D'amortir, cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 28 janvier 2010, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 33-331 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2030.
- ✓ **Pris**, à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour », une résolution décidant :
  1. De donner un préavis favorable à la nomination de M. Bastien Mattana au grade de 1er Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux, dès le 01 juillet 2016.
  2. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.
- ✓ **Pris**, à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour », une résolution décidant :
  1. De donner un préavis favorable à la nomination de M. Virgile Mattana au grade de Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux, dès le 01 juillet 2016.
  2. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.
- ✓ **Décidé**, par 13 voix « pour », une abstention et 2 voix « contre », d'approuver l'installation de deux stations Velospot (vélos en partage) sur le territoire communal.
- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer à la Commission Enfance et Jeunesse le projet de créer une pataugeoire dans la commune.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

## PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 20 octobre 2016 à 20 heures**

Présentation du budget 2017  
dans la salle du Conseil municipal dans le bâtiment de la Mairie.

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site de la commune : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

Les séances sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

Prochaines séances : 17 novembre (adoption du budget 2017) et 15 décembre 2016.

## Actualités communales

### CAMPAGNE DE RECYCLAGE DES DECHETS DE CUISINE

La commune de Perly-Certoux participe à la campagne lancée par le canton de Genève, pour favoriser le recyclage des déchets de cuisine (bio-déchets).

**Le samedi 15 octobre 2016, une distribution des poubelles vertes est organisée, à Champ-Budin.**

Les membres de la Commission Environnement, accompagnés de M. Christian Gorce, maire, remettront aux habitants

de la zone concernée par cette campagne une poubelle verte ajourée, un rouleau de sacs compostables de 6 l. et une documentation précisant quels sont les déchets qui doivent être jetés dans la poubelle verte.

En raison des chantiers sur les routes de la commune, qui compliquent l'accès des camions de levée aux conteneurs, il n'est pas possible de collecter le produit des poubelles vertes sur l'ensemble du territoire communal. Seule, **une partie de Perly est concernée dans un premier temps, zone sise entre la route de Certoux et la frontière avec Bardonnex**, ainsi ce qui représente toutefois 830 ménages (voir la carte ci-contre).

Par la suite, l'ensemble de la commune bénéficiera de cette possibilité de recyclage supplémentaire.



Pour mémoire, la campagne d'équipement des ménages mise en place par les communes et l'Etat vise à atteindre un taux de recyclage de 50% à fin 2017, pour éviter le recours à la taxe poubelle.

Les communes et l'Etat de Genève ont décidé d'unir leurs forces pour mener une vaste opération en faveur du tri des déchets de cuisine. Dans ce cadre, 100'000 kits de tri composés d'une poubelle verte aérée et d'un rouleau de sacs compostables sont distribués gratuitement à la population genevoise. Ce nouveau système garantit un tri plus aisé pour les ménages, tout en évitant le recours à des sacs plastiques compromettant la qualité du compost.

## INFORMATIONS OFFICIELLES

### TAILLES DES HAIES

Il est rappelé aux propriétaires, locataires ou fermiers, qu'ils sont tenus de couper à une hauteur de 4.50 au-dessus du sol les branches s'étendant sur la voie publique (routes cantonales, chemins communaux ou privés). Les haies doivent être taillées à 2m. de hauteur et ne pas empiéter sur la voie publique.

Dans les courbes, à l'intersection des routes ou lorsque la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies.

(Loi sur les routes L 1.10 art. 70 à 76)

## SOUTIEN AUX ABONNEMENTS JUNIORS ANNUELS AUX TPG ET CFF - RAPPEL

Le renouvellement d'une participation communale de Frs 100.- pour tout abonnement annuel TPG Junior ou CFF conclu ou renouvelé pour des juniors domiciliés à Perly-Certoux est reconduit.

**Le fonctionnement de cette action est le suivant :**

- 1) L'enfant, le jeune ou ses parents concluent (ou renouvellent) et payent l'abonnement annuel TPG Junior auprès d'un des points de vente TPG agréés,
- 2) Le paiement de la subvention communale de Frs 100.- pourra ensuite être demandé auprès du secrétariat de la mairie par le responsable légal du junior jusqu'à l'âge de 18 ans, ou par le junior lui-même dès 18 ans révolus et jusqu'à 25 ans (âge limite de l'abonnement junior TPG).

La personne effectuant la demande devra présenter une pièce d'identité, l'original de l'abonnement concerné ainsi que la preuve de son paiement ou une attestation du représentant légal du mineur, autorisant le retrait de la subvention.

## SUBVENTION ÉTATIQUE POUR VÉLOS ÉLECTRIQUES

La subvention cantonale pour la promotion du vélo à assistance électrique (VAE) de CHF 250.- est distribuée par la mairie aux personnes qui achètent un vélo à assistance électrique (VAE) ou un kit neuf pour installer une assistance électrique sur leur vélo. Cette subvention est également accordée lors de l'achat d'un cyclomoteur ou d'un motocycle (scooter) électrique neuf.

Les personnes intéressées doivent présenter l'original de la facture d'achat du vélo ou du kit et une pièce d'identité à la mairie pour bénéficier de la subvention.

## CHÉQUIER-CULTURE : LES SPECTACLES À PRIX RÉDUITS

La commune de Perly-Certoux a décidé de participer dès 2011 à la mesure d'aide financière «Chéquier-Culture» mise en place par le Département de la Culture de la Ville de Genève. Utile pour assister aux spectacles du festival Antigél (généralement en février, avec selon les années un spectacle à Perly-Certoux), aller à la Revue, au Grand Théâtre ou bien aussi au Théâtre de Carouge.

Le Chéquier-Culture comporte six chèques de 10 francs offerts, qui peuvent être employés individuellement ou cumulés dans leur totalité. Il permet ainsi de réduire de 10 ou 20 francs le prix de spectacles, concerts, festivals, expositions ou encore séances de cinéma dans le vaste réseau de partenaire culturels participant à l'opération. Ils peuvent également être utilisés pour payer en partie ou totalement le billet d'un-e invité-e.

Il est proposé aux personnes domiciliées sur la commune qui ont plus de 21 ans et moins de 65 ans, qui ne sont pas étudiantes, et qui bénéficient du subside A, B ou H (100%) du Service de l'assurance-maladie, du chômage ou d'une rente AI.

Informations et liste complète des institutions culturelles concernées : [www.ville-geneve.ch/culture](http://www.ville-geneve.ch/culture)

## CIMETIERE – RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS

Les familles ayant des parents inhumés au cimetière de Perly-Certoux en 1996 sont informées que ces concessions arrivent à échéance le 31 décembre 2016.

Les personnes qui désirent les renouveler au faire relever les tombes sont priées d'adresser un courrier à la mairie d'ici à fin février 2017.

Les monuments et encadrements des tombes dont les concessions n'auront pas été renouvelées seront enlevés par la commune qui en prendra possession et en disposera, sauf demande écrite à la mairie. Les familles désirant les conserver sont priées de s'annoncer dans les mêmes délais.

# ENVIRONNEMENT 2016

## DECHETS – LES PROCHAINES DATES

### Prochaines levées des déchets encombrants :

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées de porte-à-porte).

Samedi 12 novembre



### Prochaines levées de papiers et cartons :

Mardi 11 octobre  
Mardi 25 octobre  
Mardi 8 novembre  
Mardi 29 novembre



En dehors de ces dates, le vieux papier peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)

### Levée de déchets verts :

Chaque lundi après-midi

(Les levées sont effectuées le lendemain d'un jour férié)



### Prochaines levées de verre :

Mardi 27 septembre  
Mardi 25 octobre  
Mardi 29 novembre

En dehors de ces dates, le verre peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)



### ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon  
Rte d'Aire la Ville  
1233 BERNEX  
022.420.91.22

ESREC de la Praille  
Av. de la Praille 47  
1227 CAROUGE  
022.388.11.99

Heures d'ouverture :  
Lu-Ven : 14h30 – 19h30  
Sa-Dim : 9h30 – 17h

**Continuons et essayons d'augmenter notre proportion de déchets triés !**

## SAKATRI



Pour le tri sélectif chez soi !

**Disponible gratuitement à la Mairie !**

Un moyen pratique de trier à domicile, et d'initier aussi les enfants à cette démarche.

### **CINQ BONNES RAISONS DE RECYCLER LES DECHETS DE CUISINE**

Ils constituent plus du tiers du contenu de nos poubelles - Ils contiennent plus de 90% d'eau et n'ont rien à faire dans une usine d'incinération - Leur tri est simple et sans nuisance grâce à « La p'tite poubelle verte » - Leur valorisation permet de produire du biogaz et du compost utile pour les agriculteurs - Leur traitement coûte moins cher que l'incinération.

**PERLYSIENS, VENEZ CHERCHER VOTRE POUBELLE VERTE LE SAMEDI 15 OCTOBRE 2015 À CHAMP-BUDIN, DE 9H À 12H.**

